

AVENUE MARÉCHAL FOCH

Du 2 au 19 avril 2024

Pour achever la série d'interventions liées au plan Route qui ont eu lieu sur l'avenue Maréchal Foch, des travaux de peinture du marquage au sol vont être réalisés.



Des perturbations de stationnement et de circulation sont donc à prévoir :

STATIONNEMENT

Du 2 au 19 avril, le stationnement est interdit avenue Maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet, en fonction des besoins et de l'avancement des travaux.

CIRCULATION

Sur la même période, la chaussée sera rétrécie, avenue Maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

